ASSOCIATION ENVIE 2E

Siège social : 255 rue de Courcelles

51100 REIMS

SIRET 440 289 247 000023

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Bat A4 Allée Santos Dumont
51100 **Reims**

1 Bd, Charles Baltet
10000 **Troyes**

Reims +33 (0)3 26 47 44 55
Troyes +33 (0)3 25 81 42 72

e.moreau@cabinet-egele.fr
pjo.egele@cabinet-egele.fr

A l'assemblée générale de l'association ENVIE **2E**

1) Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENVIE 2E relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2) Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la précision relative au litige historique apportée en annexe des comptes annuel après la note « Etat des dettes ».

3) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier la concordance des subventions enregistrées en comptabilité avec les éléments probants correspondants et le rattachement sur le bon exercice de ces subventions ;
- Nous avons analysé les variations des frais généraux de l'exercice par rapport à l'exercice précédent ;
- Nous avons fait les tests de pièces justificatives des frais généraux ;
- Nous avons vérifié la réalité et l'exhaustivité du chiffre d'affaire.

4) Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le groupement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 17 Septembre 2024

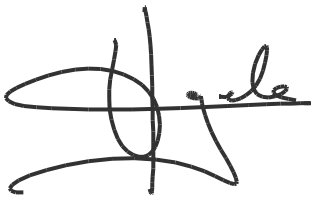

Pierre J. EGELE

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompt				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	*36 927*	*21 112*	*15 815*	*22 388*
Autres immobilisations corporelles	*49 837*	*36 180*	*13 657*	*19 642*
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	*11 750*		*11 750*	*11 750*
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**98 514**	**57 292**	**41 222**	**53 779**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	*310 149*		*310 149*	*205 937*
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	*481 606*		*481 606*	*470 217*
Charges constatées d'avance	*1 863*		*1 863*	*420*
ACTIF CIRCULANT	**793 618**		**793 618**	**676 573**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	892 132	57 292	834 839	730 353

auditme.fr commissaire aux comptes

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	*510 774*	*401 063*
EXCEDENT OU DEFICIT	*-65 046*	*109 711*
Subventions affectées sur biens renouvelables	*30 000*	*30 000*
FONDS PROPRES	**475 728**	**540 774**
Apports		
Legs et donations		
Résultat sous contrôle		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	*16 744*	*23 192*
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	**16 744**	**23 192**
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**492 472**	**563 966**
Provisions pour risques	*72 666*	
Provisions pour charges		*44 919*
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**72 666**	**44 919**
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	*60*	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	*60*	
Emprunts et dettes financières diverses	*206 029*	*83 503*
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*16 254*	*17 101*
Dettes fiscales et sociales	*47 358*	*20 864*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**269 701**	**121 468**
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**834 839**	**730 353**

auditme.fr commissaire aux comptes

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	*89 389*	*123 769*	*-34 380*	*-27,78*
Production stockée				
Production immobilisée				
Dotations et produits de tarification				
Subventions d'exploitation	*289 079*	*461 071*	*-171 992*	*-37,30*
Reprises et Transferts de charge	*8 098*	*21 763*	*-13 665*	*-62,79*
Cotisations				
Autres produits	*2 830*		*2 829*	*NS*
Produits d'exploitation	**389 395**	**606 603**	**-217 208**	**-35,81**
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	*147 861*	*129 481*	*18 380*	*14,19*
Impôts et taxes	*7 188*	*3 467*	*3 722*	*107,37*
Salaires et Traitements	*254 156*	*336 542*	*-82 386*	*-24,48*
Charges sociales	*15 513*	*22 570*	*-7 057*	*-31,27*
Amortissements et provisions	*12 558*	*12 558*		
Autres charges		*1*	*-1*	*-100,00*
Charges d'exploitation	**437 276**	**504 619**	**-67 343**	**-13,35**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-47 880**	**101 984**	**-149 865**	**-146,95**
Opérations faites en commun				
Produits financiers	*5 897*	*1 278*	*4 618*	*361,24*
Charges financières	*90*		*90*	
Résultat financier	**5 807**	**1 278**	**4 528**	**354,20**
RESULTAT COURANT	**-42 074**	**103 263**	**-145 337**	**-140,74**
Produits exceptionnels	*51 994*	*6 448*	*45 546*	*706,35*
Charges exceptionnelles	*74 966*		*74 966*	
Résultat exceptionnel	**-22 972**	**6 448**	**-29 420**	**-456,27**
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	-65 046	109 711	-174 757	-159,29

auditme.fr commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ENVIE 2 E CHAMPAGNE ARDENNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 834 839 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 65 046 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

audit-me.fr commissaire aux comptes

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 20 ans
* Matériel de transport : 4 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

auditme.fr
commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Installations générales, agencements et				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	*36 927*			*36 927*
– Installations générales, agencements aménagements divers	*29 324*			*29 324*
– Matériel de transport	*13 596*			*13 596*
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	*6 917*			*6 917*
Immobilisations corporelles	**86 764**			**86 764**
– Participations évaluées par mise en				
– Autres participations	*11 750*			*11 750*
Immobilisations financières	**11 750**			**11 750**
ACTIF IMMOBILISE	98 514			98 514

auditme.fr commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Installations générales, agencements et				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	*14 539*	*6 573*		*21 112*
– Installations générales, agencements aménagements divers	*20 354*	*961*		*21 315*
– Matériel de transport	*7 520*	*3 399*		*10 919*
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	*2 321*	*1 625*		*3 946*
Immobilisations corporelles	**44 734**	**12 558**		**57 292**
ACTIF IMMOBILISE	44 734	12 558		57 292

auditme.fr
commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		*12 558*	*12 558*
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		12 558	12 558
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

auditme.fr commissaire aux comptes

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	*310 149*	*310 149*	
Charges constatées d'avance	*1 863*	*1 863*	
Total	312 012	312 012	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
PERSONNEL – PRODUITS A RECEVOIR	*500*
Total	500

Provisions pour risques et charges

Méthodes utilisées pour le calcul des provisions :
Incendie de septembre 2009 :

La provision antérieure constitutée pour le risque de paiementt d'un an de loyer s'élevant à 44.919 € a été reprise sur l'exercice.

Une provision de 60.000 € a été constituée dans le cadre de la médiation dans l'affaire de l'incendie. Cette somme serait a verser en plus des indemnités versées par l'assurance et seulement si la médiation aboutie.

Une provision a été constituée pour faire face aux honoraires de succés de l'avocate dans l'affaire de l'incendie de 2009 : 12.666 €

Aucune provision n'a été constituée pour les départs en retraite.

auditme.fr
commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		*12 666*			*12 666*
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	*44 919*	*60 000*		*44 919*	*60 000*
Total	44 919	72 666		44 919	72 666
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		*72 666*			

auditme.fr commissaire aux comptes

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

- Litige SCI LES ILOTS (incendie de 2009) : pour rappel => Arrêt de la cour d'appel du 04/09/2018 : la somme de 990 553 € resterait à la charge des 3 structures ENVIE, nets d'assurance et de frais de procédure. La Cour de Cassation avait partiellement cassé l'arrêt rendu par la cour d'appel de REIMS et avait renvoyé la connaissance du dossier devant la cour d'appel de PARIS. Le dossier avait été cloturé et seul le renvoi pour palidoiries avait été ordonné au 15 juin 2023. Depuis, une médiation est actuellement en cours. Le médiateur devrait rendre sa décision en juin 2024.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	*60*	*60*		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*16 254*	*16 254*		
Dettes fiscales et sociales	*47 358*	*47 358*		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes–Associés et autres dettes	*206 029*	*206 029*		
Produits constatés d'avance				
Total	269 701	269 701		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				
Dettes contractées auprès des associés				

auditme.fr commissaire aux comptes

Charges à payer

	Montant
FOURNIS. FACTURES NON PARVENUES	*9 724*
DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	*1 982*
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	*106*
CONTRIBUTION FORMATION PROF	*1 791*
Total	13 604

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	*1 863*		
Total	1 863		

auditme.fr
commissaire aux comptes

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
SOUS-TRAITANCE VERS SARL ENVIE 2E CHAMPARDENNAISE	*89 389*
TOTAL	89 389

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Les subventions reçues se sont élevées à un montant de 289.079 € et se ventilent ainsi :

DIRECCTE ACI : 184.300 €
CONSEIL. DEP. AIDE AUX POSTES : 38.714 €
CONSEIL DEPART. ACCOMP. SOCIO PRO : 66.065 €

Transferts de charges d'exploitation et financières

auditme.fr commissaire aux comptes

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791307 – TRANSFERT CHARGES DE FORMATION	*846*	
791308 – TRANSFERT CONVENT 2E VERS E22	*3 657*	
791309 – TRANSFERT CONV 2E VERS SARL	*3 594*	
	8 098	
Transfert de charges financières		
Total	**8 098**	

Charges et Produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Analyse du résultat exceptionnel

Notes sur le compte de résultat

	Charges	Produits
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices	*2 300*	
Provisions pour risques et charges	*72 666*	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		*627*
Subventions d'investissement virées au résultat		*6 448*
Provisions pour dépréciation		*44 919*
TOTAL	74 966	51 994

auditme.fr
commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ENVIE 2 E CHAMPAGNE ARDENNE

255 RUE DE COURCELLES
51100 REIMS
NAF : 3832Z-
Siret : 44028924700023

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

160 rue Louis Victor de Broglie
51430 BEZANNES

Tél. 0326773888 | Fax. | | Web. www.fcn.fr

Sommaire

Comptes annuels **2**
Bilan 3
Compte de résultat 5
Annexe 6
Règles et méthodes comptables *7*
Notes sur le bilan *9*
Notes sur le compte de résultat *16*

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompt				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	*36 927*	*21 112*	*15 815*	*22 388*
Autres immobilisations corporelles	*49 837*	*36 180*	*13 657*	*19 642*
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	*11 750*		*11 750*	*11 750*
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**98 514**	**57 292**	**41 222**	**53 779**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	*310 149*		*310 149*	*205 937*
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	*481 606*		*481 606*	*470 217*
Charges constatées d'avance	*1 863*		*1 863*	*420*
ACTIF CIRCULANT	**793 618**		**793 618**	**676 573**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**892 132**	**57 292**	**834 839**	**730 353**

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	*510 774*	*401 063*
EXCEDENT OU DEFICIT	*-65 046*	*109 711*
Subventions affectées sur biens renouvelables	*30 000*	*30 000*
FONDS PROPRES	**475 728**	**540 774**
Apports		
Legs et donations		
Résultat sous contrôle		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	*16 744*	*23 192*
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	**16 744**	**23 192**
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**492 472**	**563 966**
Provisions pour risques	*72 666*	
Provisions pour charges		*44 919*
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**72 666**	**44 919**
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	*60*	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	*60*	
Emprunts et dettes financières diverses	*206 029*	*83 503*
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*16 254*	*17 101*
Dettes fiscales et sociales	*47 358*	*20 864*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**269 701**	**121 468**
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**834 839**	**730 353**

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	*89 389*	*123 769*	*-34 380*	*-27,78*
Production stockée				
Production immobilisée				
Dotations et produits de tarification				
Subventions d'exploitation	*289 079*	*461 071*	*-171 992*	*-37,30*
Reprises et Transferts de charge	*8 098*	*21 763*	*-13 665*	*-62,79*
Cotisations				
Autres produits	*2 830*		*2 829*	*NS*
Produits d'exploitation	**389 395**	**606 603**	**-217 208**	**-35,81**
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	*147 861*	*129 481*	*18 380*	*14,19*
Impôts et taxes	*7 188*	*3 467*	*3 722*	*107,37*
Salaires et Traitements	*254 156*	*336 542*	*-82 386*	*-24,48*
Charges sociales	*15 513*	*22 570*	*-7 057*	*-31,27*
Amortissements et provisions	*12 558*	*12 558*		
Autres charges		*1*	*-1*	*-100,00*
Charges d'exploitation	**437 276**	**504 619**	**-67 343**	**-13,35**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-47 880**	**101 984**	**-149 865**	**-146,95**
Opérations faites en commun				
Produits financiers	*5 897*	*1 278*	*4 618*	*361,24*
Charges financières	*90*		*90*	
Résultat financier	**5 807**	**1 278**	**4 528**	**354,20**
RESULTAT COURANT	**-42 074**	**103 263**	**-145 337**	**-140,74**
Produits exceptionnels	*51 994*	*6 448*	*45 546*	*706,35*
Charges exceptionnelles	*74 966*		*74 966*	
Résultat exceptionnel	**-22 972**	**6 448**	**-29 420**	**-456,27**
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	**-65 046**	**109 711**	**-174 757**	**-159,29**

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ENVIE 2 E CHAMPAGNE ARDENNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 834 839 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 65 046 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 20 ans
* Matériel de transport : 4 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Installations générales, agencements et				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	*36 927*			*36 927*
– Installations générales, agencements aménagements divers	*29 324*			*29 324*
– Matériel de transport	*13 596*			*13 596*
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	*6 917*			*6 917*
Immobilisations corporelles	**86 764**			**86 764**
– Participations évaluées par mise en				
– Autres participations	*11 750*			*11 750*
Immobilisations financières	**11 750**			**11 750**
ACTIF IMMOBILISE	**98 514**			**98 514**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Installations générales, agencements et				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	*14 539*	*6 573*		*21 112*
– Installations générales, agencements aménagements divers	*20 354*	*961*		*21 315*
– Matériel de transport	*7 520*	*3 399*		*10 919*
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	*2 321*	*1 625*		*3 946*
Immobilisations corporelles	**44 734**	**12 558**		**57 292**
ACTIF IMMOBILISE	**44 734**	**12 558**		**57 292**

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		***12 558***	***12 558***
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		**12 558**	**12 558**
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	***310 149***	***310 149***	
Charges constatées d'avance	***1 863***	***1 863***	
Total	**312 012**	**312 012**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
PERSONNEL – PRODUITS A RECEVOIR	***500***
Total	**500**

Provisions pour risques et charges

Méthodes utilisées pour le calcul des provisions :
Incendie de septembre 2009 :

La provision antérieure constituée pour le risque de paiementt d'un an de loyer s'élevant à 44.919 € a été reprise sur l'exercice.

Une provision de 60.000 € a été constituée dans le cadre de la médiation dans l'affaire de l'incendie. Cette somme serait a verser en plus des indemnités versées par l'assurance et seulement si la médiation aboutie.

Une provision a été constituée pour faire face aux honoraires de succés de l'avocate dans l'affaire de l'incendie de 2009 : 12.666 €

Aucune provision n'a été constituée pour les départs en retraite.

Notes sur le bilan

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		*12 666*			*12 666*
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	*44 919*	*60 000*		*44 919*	*60 000*
Total	**44 919**	**72 666**		**44 919**	**72 666**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		*72 666*			

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

- Litige SCI LES ILOTS (incendie de 2009) : pour rappel => Arrêt de la cour d'appel du 04/09/2018 : la somme de 990 553 € resterait à la charge des 3 structures ENVIE, nets d'assurance et de frais de procédure. La Cour de Cassation avait partiellement cassé l'arrêt rendu par la cour d'appel de REIMS et avait renvoyé la connaissance du dossier devant la cour d'appel de PARIS. Le dossier avait été cloturé et seul le renvoi pour palidoiries avait été ordonné au 15 juin 2023. Depuis, une médiation est actuellement en cours. Le médiateur devrait rendre sa décision en juin 2024.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	*60*	*60*		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*16 254*	*16 254*		
Dettes fiscales et sociales	*47 358*	*47 358*		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes–Associés et autres dettes	*206 029*	*206 029*		
Produits constatés d'avance				
Total	**269 701**	**269 701**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				
Dettes contractées auprès des associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS. FACTURES NON PARVENUES	*9 724*
DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	*1 982*
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	*106*
CONTRIBUTION FORMATION PROF	*1 791*
Total	**13 604**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	*1 863*		
Total	**1 863**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
SOUS–TRAITANCE VERS SARL ENVIE 2E CHAMPARDENNAISE	***89 389***
TOTAL	**89 389**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Les subventions reçues se sont élevées à un montant de 289.079 € et se ventilent ainsi :

DIRECCTE ACI : 184.300 €
CONSEIL. DEP. AIDE AUX POSTES : 38.714 €
CONSEIL DEPART. ACCOMP. SOCIO PRO : 66.065 €

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791307 – TRANSFERT CHARGES DE FORMATION	*846*	
791308 – TRANSFERT CONVENT 2E VERS E22	*3 657*	
791309 – TRANSFERT CONV 2E VERS SARL	*3 594*	
	8 098	
Transfert de charges financières		
Total	**8 098**	

Charges et Produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Analyse du résultat exceptionnel

Notes sur le compte de résultat

	Charges	Produits
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices	*2 300*	
Provisions pour risques et charges	*72 666*	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		*627*
Subventions d'investissement virées au résultat		*6 448*
Provisions pour dépréciation		*44 919*
TOTAL	**74 966**	**51 994**